



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42596

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes exprimées par les radios associatives. Alors que leur nombre augmente, et que de plus en plus d'entre elles pourraient être éligibles aux subventions du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), un gel budgétaire de 6 % des crédits du FSER 2013 a été annoncé, ainsi qu'une diminution de son enveloppe pour 2014 (28 800 000 euros pour 2014, contre 29 158 680 euros en 2013 - bleu budgétaire de la mission médias, livres et industries culturelles, programme n° 313). Ces mesures risquent de nuire au bon fonctionnement de ces radios associatives, en ne leur permettant plus de bénéficier des modiques subventions du FSER. Aussi, il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour soutenir les radios associatives, leur permettre de continuer d'exister, de fonctionner et de se développer.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Charles de La Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42596

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11931

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558